

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-014-10833/21/BM

■ **Approbation de l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet "Campus des Soft Skills" sur le territoire Métropolitain**

10869

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association la Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) créée en 2006 a pour objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévisions des besoins de main d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations : participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.

Par ailleurs, la MDEM a également pour objectif de renforcer les complémentarités et les cohérences entre acteurs, au service d'une politique de l'emploi efficiente et une action rendu lisible sur le territoire.

La Maison de l'Emploi trace également les opportunités et appels à projets nationaux et régionaux pour permettre le déploiement de projets innovants et expérimentaux sur le territoire aux profits des publics en recherche d'emploi et/ou dans une démarche d'inclusion professionnelle.

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), l'Etat lance des appels à projets ayant pour objectifs l'innovation et la transformation des modes de faire pour une évolution des politiques publiques en matière d'inclusion professionnelle.

Le PIC inclusion a pour objectif d'accompagner et sécuriser les parcours, de garantir un socle de compétences de base tout en répondant aux besoins des entreprises et de qualification de la main d'œuvre.

Dans le cadre d'un nouvel appel à projets régional du PIC inclusion, la MDEM se porte candidate pour la

mise en œuvre d'un nouveau projet intitulé « Campus des Soft Skills ».

Ce projet a pour finalité de doter les professionnels de l'accompagnement et de l'insertion de techniques d'animation et d'outils pédagogiques à la pointe de l'innovation pour une remobilisation efficace des apprentissages optimaux des soft skills.

Le principe pédagogique s'appuie sur le développement des compétences comportementales dans des conditions optimales et d'apprendre à apprendre pour lever les freins cognitifs et ainsi faciliter l'inclusion professionnelle des publics.

Le campus des soft skills aura un impact sur trois cibles (publics bénéficiaires, opérateurs de l'insertion, entreprises).

Pour les publics, il s'agira notamment d'acquérir plus d'autonomie et réussir durablement leur insertion professionnelle.

Les opérateurs d'insertion pourront monter en compétence sur les techniques de remobilisation des publics, l'accès à des outils pédagogiques performants et une plateforme collaborative sous forme de communauté apprenante.

Pour les entreprises, l'enjeu sera de mieux intégrer les compétences cognitives et comportementales dans les processus de recrutement et ainsi disposer de candidats motivés et plus adaptés aux besoins. Ainsi, les entreprises pourront développer davantage leur politique Responsabilité Sociale des Entreprises.

Par délibération n° CHL 012-10376/21/BM du Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021, il a été attribué une subvention de 15 000 euros à la MDEM pour le financement d'une action expérimentale menée dans le cadre de l'appel à projet 2021-2022 au titre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences pour lequel un consortium d'acteur est nécessaire pour sa mise en œuvre sur le Territoire Métropolitain dont le démarrage est prévu en janvier 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole est compétente en matière d'Emploi et d'Insertion ;
- Que la Métropole souhaite remobiliser et accompagner à l'accès à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et/ou en difficultés d'insertion professionnelle, notamment ceux des quartiers de la politique de la ville ;
- Que l'appel à projet « Campus des Soft Skills » permet d'organiser à titre expérimental une réponse évolutive à cet objectif ;
- Que les lauréats bénéficieront d'un financement par l'Etat à hauteur de 60 % du projet,

- voire 80 % en cas de projet innovant ;
- Que l'organisation d'un consortium est encouragée dans le cadre de l'appel à projet ;
 - Qu'il convient dès lors de conclure un accord de consortium.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole au consortium pour la mise en œuvre du projet « Campus des Soft Skills ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'accord de consortium et tous les actes et documents nécessaires à sa constitution et son fonctionnement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ